



Impôt plus value immobiliere

Par **cyralion**, le **11/02/2015** à **19:13**

Bonsoir à tous,rnrnJe suis en indivision avec ma sœur. Elle veut vendre, je ne mi oppose pas, à condition qu'elle règle l'impôt sur la totalité de la plus value, elle est d'accord.rn1) avons nous le droit de procéder comme ça?rn2) qu'elle démarche faut il entreprendre pour que se soit elle qui règle l'impôt? Merci d'avance rnrn"Je suis maître de mon destin; et capitaine de mon âme." William Ernest Henley

Par **moisse**, le **12/02/2015** à **17:01**

Bonsoir,rnVous avez le droit de faire ce que vous voulez tant qu'aucun texte ne vous l'interdit.rnMais comme le notaire va retenir la plus-value à la source, vous avez intérêt à acter la répartition du produit de la vente avant de procéder à celle-ci.rnLa moitié de cette plus-value sera considérée comme un don manuel.